

Dépendance : Sarkozy veut aller aussi vite et aussi mal que pour les retraites.

S'exprimant le mardi 8 février devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le Président de la République a déclaré que la réforme de la dépendance serait examinée par le Parlement à l'automne 2011, après une élaboration du projet de loi par le gouvernement avant l'été. Lançant le « grand débat national sur la dépendance » engagé pour six mois, il a tout de suite affirmé que nous n'avons pas le choix et que nous ne pouvons plus attendre. Nicolas Sarkozy n'est pas entré dans le détail de la réforme concernant la question du financement, mais il a écarté d'emblée deux hypothèses : on ne peut imaginer faire financer ceci par un déficit supplémentaire, et il est impossible de taxer davantage le travail et en augmenter le coût. Prétendant peut-être rassurer les citoyens, il nous affirme qu'il n'a pas l'intention d'utiliser la dépendance pour privatiser insidieusement l'assurance maladie.

Des consultations sont engagées, mais le gouvernement veut aller vite : ce qui sera obtenu pour les intérêts financiers, ici des assureurs et des investisseurs, avant les élections de 2012, sera un acquis. D'ores et déjà, le Président de la République rejette toute idée de cotisation supplémentaire, arguant de finances publiques « exsangues », sans s'interroger sur les causes du manque de recettes publiques (cadeaux fiscaux, fraudes des grandes entreprises, exonérations sociales sans contre parties en matière d'emplois, etc). Avec un tel cadrage, **on ne pourra qu'aboutir aux orientations déjà données par la majorité parlementaire actuelle : réduire le nombre de bénéficiaires, réduire le montant des allocations et prestations d'aide et d'assistance aux personnes âgées dépendantes.** En « échange », des « options » seront probablement ouvertes aux familles, ainsi il pourra leur être rétorqué que ce sont elles qui choisissent : une assurance privée, facultative mais fiscalement incitée par exemple (dont le « coût » ne figurerait pas dans les prélèvements obligatoires), une aide « aux familles » (le plus souvent, les femmes et les filles des personnes dépendantes) qui assistent la personne âgée dépendante. Pour élargir la rentabilité financière des établissements, la main d'œuvre continuerait d'être exploitée et sous-payée.

Pour L'Union syndicale Solidaires, ce dossier de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes soulève de nombreux enjeux, humains, sociétaux, sanitaires et financiers. Il faut imaginer une cinquième branche de la Sécurité sociale. Son financement reposerait sur une cotisation progressive assise sur l'ensemble des revenus et des patrimoines. Ceci conduirait à supprimer tous les financements parcellaires actuels, dont le « lundi de Pentecôte » imaginé par Raffarin, et à repousser tout retour au recours sur la succession des personnes. **La solidarité doit s'exprimer par une contribution de toutes et tous** à celles et ceux qui ont déjà la malchance d'être touchés par une maladie dégénérative. Ce financement doit se concrétiser par la mise en place de services publics disposant de personnels correctement formés et rétribués.

Comme lors des mobilisations sur la contre-réforme des retraites, l'unité de toutes les organisations syndicales, de toutes les organisations de retraités, et avec les associations, est nécessaire et possible, pour imposer des solutions solidaires et justes.

Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org	www.solidaires.org
--	-------------------------------	---------------------------